



Arrêté n°D323048AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D127**

STAM Terres de Lorraine

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de la Direction Appui aux Territoires et Environnement en date du 13/02/2023

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une action de sauvegarde des amphibiens nécessitant des travaux de pose et de dépose de filets de protection en accotement le long de la RD n° D127 entre les PR 0+745 et 1+085, sur le territoire de la commune de Vandeléville.

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

ARRETE

Article 1- Du jeudi 16 février 2023 au vendredi 24 février 2023 ainsi que du lundi 3 avril 2023 au vendredi 7 avril 2023 de 07H30 à 18H30 la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D127 entre les PR 0+745 et 1+085, au droit du chantier :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation effectué au moyen de piquets K10.

Article 2 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge des services territoriaux STAM TERRES DE LORRAINE -Centre d'exploitation de VANDELEVILLE.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

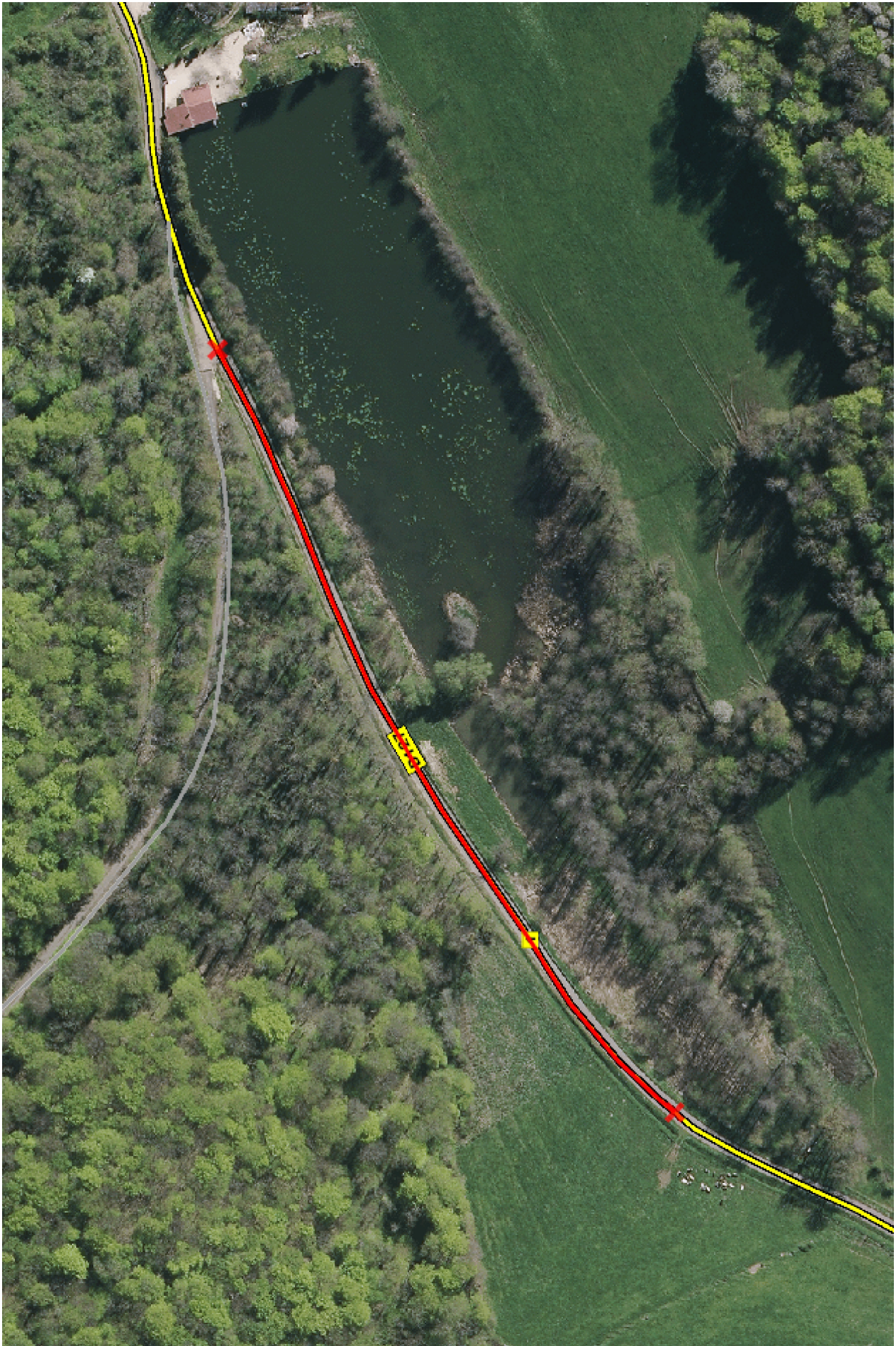
- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

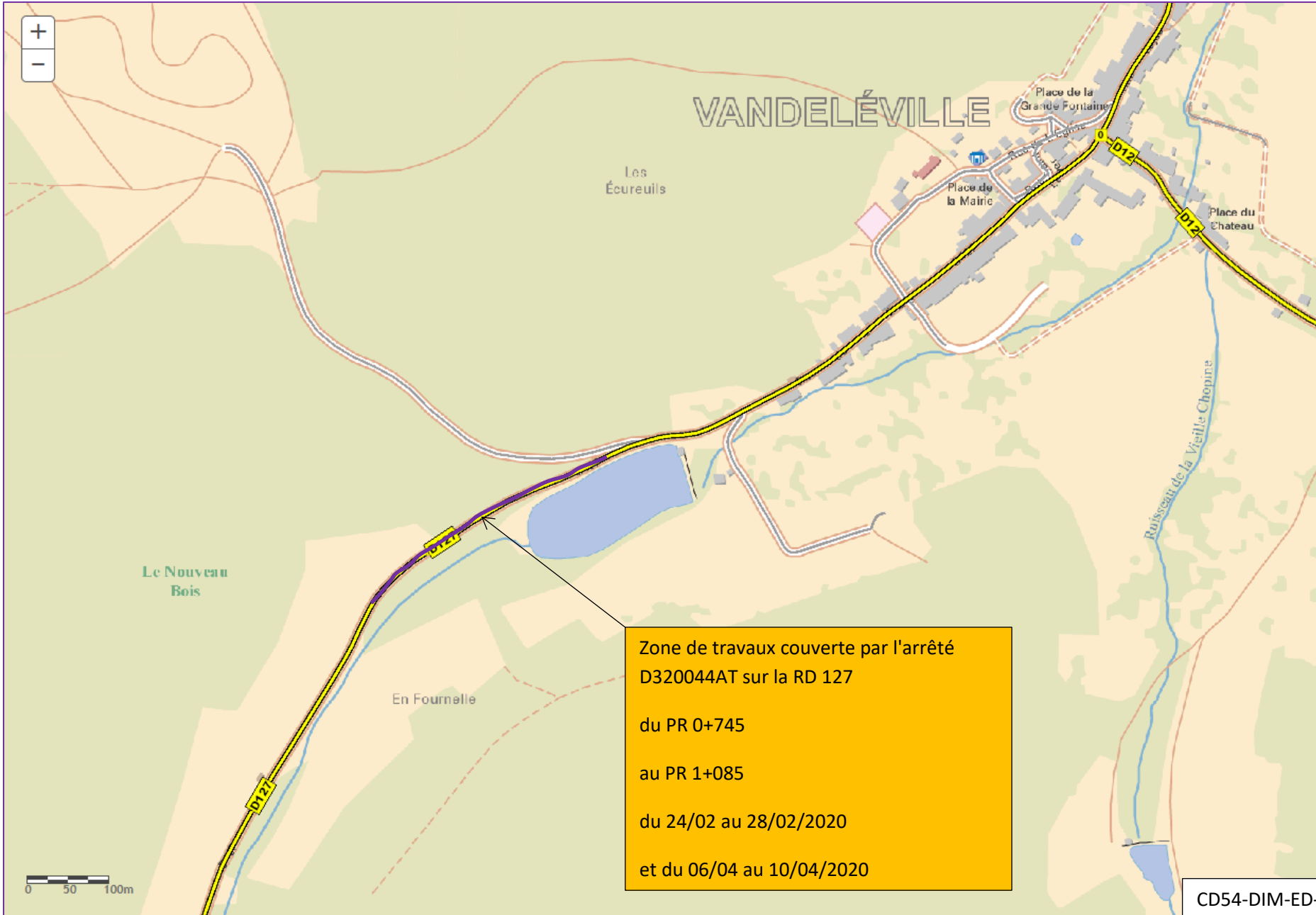
Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de la commune de Vandeléville,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 14 Février 2023

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le directeur Infrastructures et Mobilité





LEGENDE

Zone chantier

Route barrée

Déviatio

RD

Infos

Sens déviation

Zone de travaux couverte par l'arrêté
D320044AT sur la RD 127

du PR 0+745

au PR 1+085

du 24/02 au 28/02/2020

et du 06/04 au 10/04/2020

CD54-DIM-ED-GL-03/01/2020